



OBJET :

Dossier n° : _____

ACTE DE DÉCLARATION ET D'ENGAGEMENT

AVOCATS ET CONSEILLERS

Je, _____, agis à titre de conseiller au dossier
pour _____.

À ce titre, je demande accès aux renseignements confidentiels figurant au dossier de la procédure.

DÉCLARATION

Par les présentes, je déclare ce qui suit :

- a) je réside habituellement au Canada;
- b) je ne suis pas un administrateur, préposé ou employé de la partie que je représente ou de toute autre personne qui, à ma connaissance, est partie à la procédure;
- c) j'ai lu les articles 45 à 49 de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* et je les comprends.

ENGAGEMENT

Par les présentes, je m'engage :

- a) à n'utiliser les renseignements divulgués selon les conditions du présent engagement qu'aux fins des fonctions exécutées dans le cadre de la procédure en cause;
- b) à ne révéler les renseignements divulgués selon les conditions du présent engagement qu'aux personnes qui se sont vu accorder l'accès à ces renseignements ou qu'aux membres du personnel du Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal);
- c) à ne pas reproduire, de quelque façon que ce soit, les renseignements divulgués selon les conditions du présent engagement sans avoir obtenu au préalable une autorisation écrite du Tribunal, à l'exception des documents imprimés directement à partir de tout support électronique délivré par le Tribunal à la condition que ces documents soient détruits conformément à la clause f) ci-dessous;
- d) à ne pas sauvegarder sur un ordinateur, dispositif de stockage ou dépôt de données partagé des renseignements divulgués selon les conditions du présent engagement et stockés sur tout support électronique délivré par le Tribunal sans avoir obtenu au préalable une autorisation écrite du Tribunal;

- e) à préserver la confidentialité des renseignements divulgués selon les conditions du présent engagement et à les protéger de la manière suivante :
- 1) sauf dans le cadre d'une audience devant le Tribunal, je conserverai en tout temps, dans mon bureau ou sous ma garde, le matériel suivant :
 - la série complète des documents que le Tribunal m'a fournis;
 - la série complète des documents que j'ai imprimés à partir de tout support électronique délivré par le Tribunal;
 - tout support électronique délivré par le Tribunal et mis à ma disposition selon les conditions du présent engagement;
 - 2) je déposerai dans une chambre forte verrouillée, un coffre-fort ou un autre dispositif d'entreposage sûr tous les documents et les supports électroniques délivrés par le Tribunal et qui contiennent des renseignements divulgués selon les conditions du présent engagement lorsque ces documents et supports électroniques ne sont pas utilisés;
 - 3) je conserverai la version imprimée du matériel confidentiel et de tout support électronique délivré par le Tribunal qui me sont fournis selon les conditions du présent engagement jusqu'à ce que le délai d'appel ou de révision judiciaire soit expiré;
 - 4) je ne divulguerai aucun mot de passe permettant d'avoir accès aux supports électroniques délivrés par le Tribunal, le cas échéant;
- f) à détruire tous les documents contenant les renseignements divulgués selon les conditions du présent engagement, y compris les notes, les tableaux et les notes de service se rapportant à ces renseignements, et à déposer auprès du greffier une attestation de leur destruction dans les dix jours de la fin de tout délai d'appel ou de révision judiciaire ou dans les dix jours de la fin de ma participation à toute révision judiciaire ou à tout appel de la décision du Tribunal devant un tribunal supérieur;
- g) à retourner au greffier par messenger ou en mains propres, à sa demande et selon ses directives, tous les supports électroniques délivrés par le Tribunal, dans les dix jours de la date du jugement définitif d'un tribunal supérieur dans le cadre d'un appel ou d'une révision judiciaire ou dans les dix jours de la fin de ma participation à une telle procédure;
- h) si la partie que je représente dépose un avis de changement de conseiller inscrit au dossier, à prendre les mesures suivantes dans les dix jours du dépôt de l'avis :
 - 1) détruire tous les documents divulgués selon les conditions du présent engagement et déposer auprès du greffier une attestation de leur destruction, ou
 - 2) confier, avec le consentement du Tribunal, lesdits documents au conseiller qui me remplace dans la procédure, qui a signé un acte de déclaration et d'engagement et qui s'est vu accorder l'accès à de tels renseignements, et
 - 3) retourner au greffier, par messenger ou en mains propres, tous les supports électroniques délivrés par le Tribunal;
- i) à déclarer au Tribunal dans les plus brefs délais tout manquement à un acte de déclaration et d'engagement;
- j) à informer le Tribunal sans délai de tout changement dans les faits mentionnés dans le présent acte de déclaration et d'engagement.

Je reconnais par les présentes que la loi exige que le matériel confidentiel qui m'est fourni selon les conditions du présent engagement soit considéré comme confidentiel pendant la durée de toute procédure d'appel ou de révision judiciaire éventuelle et après le jugement définitif.

Fait à _____ le ____ jour de _____ 20__.

Signature :

Nom (en lettres moulées) :

Adresse :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :
